



Fédération Nationale des Amicales de Chasseurs

à Pied, Alpins et Mécanisés

Comité de Sauvegarde Patrimonial au titre du Devoir de Mémoire Formulaire de demande d'aide Pour un monument ou une plaque chasseur

- PROJET DE CONSTRUCTION
- PROJET D'APPOSITION D'UNE PLAQUE
- PROJET DE RÉNOVATION OU D'ENTRETIEN

Objet :

Localisation (commune) :

Projet présenté par :

Fait à

le

Signature et cachet (Amicale)

IMPLANTATION DU MONUMENT OU DE LA PLAQUE

LOCALISATION (*Joindre un schéma d'implantation, si possible sur un extrait cadastral portant les références cadastrales*)

DÉPARTEMENT :

COMMUNE :

EMPLACEMENT EXACT (*rue, lieu-dit, etc.*) :

PROPRIÉTÉ

1°) PROPRIÉTAIRE DU TERRAIN OU DE L'IMMEUBLE

Si le propriétaire du terrain (ou de l'immeuble) n'est pas celui du monument (ou de la plaque), joindre l'autorisation de construire le monument ou d'apposer la plaque.

2 °) PROPRIÉTAIRE DU MONUMENT OU DE LA PLAQUE

RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN (*Joindre copie de toute convention signée à cet effet avec un organisme public ou privé, une association, etc.*) :

DISPOSITIONS PRÉVUES POUR ASSURER LA DÉVOLUTION DU MONUMENT OU DE LA PLAQUE en cas de disparition ou de changement du propriétaire actuel ou si celui-ci n'est plus en mesure d'assurer l'entretien :

1°) DANS LE CAS DE TRAVAUX SUR MONUMENT EXISTANT (RÉNOVATION, DÉPLACEMENT, ETC.)

DESCRIPTION DU MONUMENT (OU DE LA PLAQUE), avant l'opération projetée (joindre un croquis ou une photographie) :

DIMENSIONS :

MATÉRIAUX :

Informations ci-dessous si elles sont disponibles :

CONCEPTEUR :

CONSTRUCTEUR :

MAÎTRE D'ŒUVRE :

COÛT DES TRAVAUX :

(hors -taxes¹, cf page 4) : Joindre les devis.

DATE D'INAUGURATION :

2°) DANS LE CAS DE NOUVELLE RÉALISATION :

PHOTO OU CROQUIS DU PROJET

CONCEPTEUR :

CONSTRUCTEUR :

MAÎTRE D'ŒUVRE :

COÛT DES TRAVAUX :

(hors -taxes¹ cf page 4) : Joindre les devis.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVU, incluant la participation du maître d'ouvrage
(Joindre les lettres d'intention ou les décisions des autres partenaires financiers)

DATE PRÉVUE POUR LA FIN DES TRAVAUX OU L'INAUGURATION :

MISE EN VALEUR DU MONUMENT OU DE LA PLAQUE :

CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES LIÉES À CE MONUMENT OU À CETTE PLAQUE :

DATES :

PARTICIPANTS :

**OPÉRATIONS PRÉVUES, OU EXISTANTES, POUR PROMOUVOIR LA
CONNAISSANCE DU MONUMENT PAR LE PUBLIC**

*(édition d'une brochure ou d'une carte postale, insertion dans un guide ou sur une carte touristique,
introduction sur un site internet, etc.) :*

1 L'article 261-4-10° du code général des impôts exonère de la TVA les travaux de construction, d'aménagement, de réparation et d'entretien des monuments, cimetières, sépultures, commémoratifs des combattants, héros, victimes ou morts des guerres, lorsque ces travaux sont effectués pour des collectivités publiques ou des organismes légalement constitués agissant sans but lucratif.